



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 10 décembre 2016 – CNOSEF, 10h – 16h précises

ORDRE DU JOUR

1	Ouverture par le Président de la FFSNW
2	Approbation du PV du Conseil d'Administration du 15 octobre 2016
3	Point sur les finances fédérales
4	Licences : point sur les licences 2016 ; point sur les licences étrangères ; règlement licences et adhésion 2017 ; gamme licences 2018 - 2020 (partage des travaux)
5	Organisation des Championnats de France 2017 : Candidature du Club Nautique de Toutainville et de Daniel Duquesnoy au Championnat de France Wakeboard bateau 2017
6	Procédure d'Affiliations et Agréments 2017
12h15 - PAUSE DEJEUNER – REPRISE 13h45	
7	Assemblée Générale 2017
8	Procédures judiciaires en cours
9	Championnats du Monde 2017
10	Candidature d'Alain Amade à la présidence de l'IWWF
11	Projet fédéral et objectifs partagés 2017/2020
Questions diverses	
Fin du Conseil d'Administration	

COMPTE RENDU

Ouverture par le Président de la FFSNW

La FFSNW est en plein salon nautique, plusieurs évènements sur cette semaine :

- Initiations wakeboard câble sur le bassin géré par la Fédération par une convention avec EXO Loisir pour l'exploitation
- Présentation des Championnats du Monde 2017
- Finale du Two Tower Tour
- Chicks on Tour
- Signature de contrats : Assurance, assistance à Cepoy
- Trophées des sportifs de l'année

L'exploitant du salon nautique va changer l'an prochain (reprise en direct par la FIN), il faudra donc rediscuter les conditions de la présence de la FFSNW. Des projets sont à l'étude, en restant toutefois dans l'expectative. La Fédération va adhérer à la FIN pour prendre part aux négociations et être présentes dans les meilleures conditions.

Le Président remercie les bénévoles et salariés d'être présents sur le stand et de contribuer à la réussite de cette semaine.

Approbation du PV du Conseil d'Administration du 15 octobre 2016

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2016 est soumis à l'approbation des administrateurs.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point sur les finances fédérales

Le Trésorier Adjoint présente l'état des finances de la Fédération :

Sur la trésorerie, les recettes liées aux licences seront en baisse. Cela s'explique par la vente de licences moins chères malgré un volume quasi équivalent.

Au 31/12, la trésorerie devrait être aux alentours des 10K€. C'est une situation normale en fin d'année.

Des actions de la Convention d'Objectif engagées restent à inscrire en comptabilité.

Le bilan s'améliore chaque année. Le compte de résultat devrait être positif avec un résultat net moins important que l'an passé.

La Fédération restera bénéficiaire quoiqu'il arrive.

Un rappel aux clubs va être fait pour encourager la saisie des licences découvertes.

La Fédération est en attente des paiements (licences) des ligues suivantes :

- RHA : 35 088€
- APCAC : 22 017.2€
- AQU : 19 954.8€
- FCA : 16 248€
- LRO : 11 059.95€
- MPY : 7 905.8€
- POC : 4 519€
- CHA : 2 389€
- AUV : 1 183.4€
- BRE : 1 141€

Licences : point sur les licences 2016 ; point sur les licences étrangères ; règlement licences et adhésion 2017 ; gamme licences 2018 - 2020 (partage des travaux)

Le Président présente le bilan des licences souscrites en 2016 et commente les chiffres.

Les points remarquables sont les suivants :

- - 33 licences vendues 2016 / 2015
- Une augmentation globale des licences téléskis
- - 39 600€ de recettes brutes
- Des baisses conséquentes sur les 1^{ère} année dauphin (-38%), jeunes (-28%) et adultes (-51%)
- 427 licences découvertes non saisies

Le nombre de licences souscrites en 2016 est de 16526 au 10 décembre.

Le nombre de membres est de 191.

Le règlement Licences et adhésions a été revu pour la saison 2016 afin qu'il corresponde à la nouvelle gamme de licences.

Rappel : Il fut l'objet d'un vote électronique le 23 mai 2016.

Il ne semble pas que ce texte nécessite d'évolution majeures.

Suite à la réunion du 15 octobre, un travail sur la future gamme de licences (2018-2020) a été effectué par l'administration fédérale et les membres du Conseil d'Administration.

Chacun des administrateurs expose son point de vue sur la base de travail et fait des propositions.

L'objectif est ici d'aboutir à une gamme finalisée qui sera soumise au vote en Conseil d'Administration en février pour une soumission à l'Assemblée Générale.

Tour de table sur l'évolution de la gamme :

Les administrateurs évoquent les propositions avec la « D » qui serait au plus proche des attentes.

Sur les extensions, le tarif proposé s'explique par l'augmentation des services et des garanties.

Le DTN/DG explique le sens de la gamme et notamment la volonté d'ouvrir la participation à la vie de la Fédération par la souscription d'une licence unique avec un coût raisonnable. La licence est le premier poste de recettes fédérales hors subvention. Pour autant, le développement fédéral ne doit pas s'entendre uniquement par la vente de licences. Néanmoins, ce produit fait partie de la stratégie globale, d'où l'importance de prendre le temps pour faire le meilleur choix.

V. Cazcarra : le fond est l'augmentation des recettes de la Fédération par la mise en place d'un modèle économique. Quid du nombre de pratiquants dans le cadre de la considération du Ministère. Favorable à la « D » dans le sens où il favorise la souscription des licences dauphins/jeunes. Sur les lots : favorable à un premier lot de 25 et non 50. Quid de la tarification des adhésions, pourquoi ne pas définir un pourcentage du chiffre d'affaire généré ?

P. Martin : sur l'autre titre de participation (ATP) : réservé aux franchises et dans un premier temps sur la structure fédérale. Cette expérimentation permettra d'en mesurer l'impact. En fonction des résultats de l'étude, proposition de l'appliquer aux structures.

P. Delacour : gamme « D » avec bémol sur le volume de lot : 25 au lieu de 50. Par rapport au financier, si l'on vend des licences moins chères on aura moins de recettes. Donc suppression des versements mais refonte du conventionnement avec une prise en compte de la licence.

Pas d'opposition sur les ATP mais volonté de certitude sur la prise en compte par le Ministère.

DTN/DG : la prise en considération du nombre de pratiquants organisés ne correspond pas à la pratique sauvage. Il s'agit en fait d'être en capacité de démontrer la démarche de rassemblement de ces pratiquants par la comptabilisation par ATP notamment. Adhésion et licence est le premier poste hors CO, donc il est déterminant. Il convient de se positionner en connaissance de cause. Une étude estime à 680 000 le nombre de pratiquants, l'enjeu est de capter cette population, soit par la licence, soit par l'ATP.

C. Genelot : question sur le montant de l'extension pour les compétitions avec une interrogation sur la légitimité du coût. Le coût paraît très élevé surtout si on y ajoute les inscriptions aux compétitions.

P. Martin : explique la volonté de la FFSNW de relancer des compétitions nationales plus abordables pour les skieurs, les organisateurs et les officiels. L'organisation d'une RC/RL coûte sur la formation des juges, l'organisation etc. La participation à une compétition internationale a un coût.

JM Grillet-Aubert : si l'on se limite à une vision parisienne, la « A » serait le bon choix. Or la vision de la province n'est pas la même donc le choix serait davantage la « D ».

D Gasmî : la « D » serait plus attractive. L'inquiétude est le volume.

A Amade : précise le fait que l'assurance coûte toujours très chère mais les skieurs sont très heureux de pouvoir en bénéficier en cas de dommage et à l'étranger notamment.

DTN/DG : précise la mise en place de la complémentaire pour les SHN. Il s'agit d'une nouvelle obligation légale à laquelle toutes les Fédérations sont contraintes. L'impact sur les primes d'assurance est notoire.

X Garni : comment cela se passe dans le cadre de compétitions de câble ? test de l'ATP à Cepoy ?

DTN/DG : la FFSNW a toute latitude pour créer et mettre en place des formats de compétitions. Le développement de ces formats permettra une meilleure gestion de l'offre de pratique et les titres décernés qui y sont rattachés. A cet égard, la fédération a, de manière contractuelle ou conventionnelle, toute liberté de désigner ses distributeurs d'ATP.

P Martin : l'ATP est destiné à une première mise en place.

Y Duffait : il n'y a pas de valorisation de l'accès au compétition nationale si l'extension est à 20€. Sur les câbles, énormément de pratiquants mais pas d'augmentation nette du nombre de licences. On remarque que les téléskis font beaucoup de licences au début de leur exploitation mais cesse l'année suivante. Questionnement sur le rôle des ligues dans leur travail auprès des structures câbles.

M Buttigieg : pour exemple la ligue Poitou-Charentes a envoyé une invitation aux gestionnaires de câbles pour l'Assemblée Générale de ligue mais ils ne sont pas venus.

P Chatenet : est-ce que les licences sont ce qu'attendent les structures agréées ?

Y Duffait : les gérants n'ont pas la préoccupation des licences.

P Martin : suite au congrès des téléskis, de nombreux échanges ont eu lieu sur les relations avec les ligues. Le problème a été en partie réglé par la gestion en direct des structures agréées par le siège fédéral.

Sur le plan sportif, l'absence d'association sur les téléskis ne facilite pas le relationnel avec les ligues ainsi que le développement de l'aspect sportif.

L'assurance va jouer également un rôle important grâce à un positionnement intéressant sur le marché avec des garanties adaptées.

A Amade : la remarque de Y Duffait sur les téléskis se retrouve sur des structures commerciales bateau. La mise en place d'un club associatif permet davantage de choses notamment subventions et l'accès à la vie fédérale. C'est donc un modèle à encourager.

Y Duffait : la mise en place d'une association paraît actuellement compliquée car cela ne fait pas partie des préoccupations des gérants de téléskis. Les ligues doivent investir sur les téléskis et notamment sur l'organisation de championnats de ligue.

E Chardin : la solution « D ». Bémol sur les extensions et notamment leur coût. Favorable au tarif extension compétition national. Une manche nationale dans les compétitions RC/RL est à encourager également pour démocratiser ce niveau d'homologation.

P Bischoffberger : favorable à la solution « D ».

C Debouvry : préférence pour la « A ». Sur la simplification pas de souci. Attention sur la baisse du prix par rapport au produit financier. Le volume de sinistre se trouve être le plus important sur les téléskis, donc favorable à une égalité de traitement.

Vigilance sur le tarif équipe de France car les primes d'assurance peuvent exploser car nous n'avons aucune visibilité. Plutôt favorable à une extension à 260€ (plutôt que 210€) en plus des 40€. Il faudra être attentif au rapport sinistres / primes.

Sur la licence découverte : préférence du terme licence.

P Chatenet : favorable à la « A », d'autres solutions impacterait de manière non négligeable le résultat financier. Contre la baisse des licences car aucune baisse de prix n'a jamais impacté le volume.

Sur les licences découvertes : faire une licence 1^{ère} année tout âge non renouvelable.

Quid de la licence dirigeant ? doit-on prévoir une extension spécifique ?

Proposition de réduire le nombre de lot pour les titres et non des licences découvertes :

- 100 à 500
- 500 à 1000
- 1000 à 2000

Ne pas limiter l'accès à ces titres aux seuls téléskis. Les clubs bateau peuvent également se retrouver dans ce produit. Conditionner cela à la réalisation d'un chiffre d'affaire supérieur à N-1.

Valoriser les clubs performant grâce au conventionnement qui pourrait se traduire par l'obtention de points donnant droit à du matériel siglé FFSNW.

Le DTN/DG rappelle la démarche et l'enjeu de la réflexion sur les licences.

Le Secrétaire Générale procède à la soumission au vote sur la gamme 2018-2020.

Résultat du vote

Licence fédérale et extension : La proposition « D » a été adoptée à la majorité.

Licence découverte : lot de 25 : à un prix de 8€ : le Conseil d'Administration valide l'ajout de ce lot.

Le Conseil d'Administration est favorable au modèle dégressif.

Introduction en 2017 des lots de 25 à 8 : voté à l'unanimité

Sur les ATP : introduction dans le règlement adhésions et licences de la possibilité de faire des ATP : voté à l'unanimité

Organisation des Championnats de France 2017 : Candidature du Club Nautique de Toutainville et de Daniel Duquesnoy au Championnat de France Wakeboard bateau 2017

La FFSNW a reçu deux demandes d'organisation du championnat de France de Wakeboard Bateau non encore attribuée :

- Club Nautique de Toutainville représenté par Jean-Marie NEDEAU (recevable)
- « Saint-Germain-au-Mont-d'Or » représenté par Daniel DUQUESNOY : cette structure n'est pas membre de la Fédération mais affirme vouloir faire une demande d'agrément en 2017 (irrecevable).

Candidature de Toutainville : le Conseil d'Administration a attribué l'organisation du championnat de France de Wakeboard Bateau au Club Nautique de Toutainville à la majorité de ses membres.

Dès l'affiliation de D Duquesnoy, la Fédération lui proposera d'accueillir une coupe de France.

Le club de Muret représenté par Patrick DUPONT a demandé un complément d'information sur les attributions déjà faites en vue d'une éventuelle candidature à l'organisation des Interligues.

Procédure d'Affiliations et Agréments 2017

En 2017 et pour la première fois, sera appliqué l'article 7 du règlement licences et adhésions :

« Le renouvellement s'effectue automatiquement par le paiement de la cotisation à la Fédération.

Un courrier accompagné de la facture est envoyé courant janvier de chaque année à l'ensemble des membres. Un retour doit être fait par le(s) représentant(s) des structures avant le 15 mars »

La Fédération (siège) envoie les factures aux ligues qui factureront à leur tour les membres. Ce n'est qu'une fois que le siège aura réceptionné les paiements que les clubs correspondant seront membres.

Il sera demandé aux clubs de bien vouloir renseigner leur dossier sur « Glis » afin de permettre l'ouverture des saisies de licences. Le système implique l'avis de la ligue sans pour autant que celui-ci soit bloquant.

Le Conseil d'Administration confirme l'application de la procédure.

Textes des Ligues

Il est proposé aux administrateurs de prendre acte de la réception des textes des ligues.

De même, il est demandé d'acter que tous les 4 ans aura lieu un renouvellement de la délégation aux ligues de la part de la Fédération, coïncidant ainsi avec le renouvellement de la délégation Ministérielle.

La commission textes et règlements fera un retour sur les textes dans le cadre du renouvellement des délégations aux organes déconcentrés.

Intervention d'**Alain Amade** membre de la commission : il y a eu des discussions au sein de la commission sur le respect du fond, de la forme, ou des deux ?

L'élection du Président diffère des modalités prévues pour le Président de la FFSNW.

Proposition de demander une mise en conformité sous deux ans.

Intervention de **P Martin** : les ligues sont des organes déconcentrés de la FFSNW donc doivent avoir le fonctionnement édicté et prévu par la Fédération.
L'objectif reste l'adoption des statuts types écrits par la Fédération. C'est en cela que les ligues doivent respecter les textes.

Le Conseil d'Administration décide de prendre note des textes envoyés.
Il les transmet à la commission qui statuera sur l'opportunité de faire des demandes aux ligues avant de leur renouveler la délégation.
Le Conseil d'Administration valide ce processus.

Commission téléskis Câble

Les modifications évoquées par Y Duffait relève de la commission, la validation des productions se fera par le Conseil d'Administration.

Le prochain Conseil d'Administration sera l'occasion de présenter l'ensemble des documents (règlement des compétitions, cahier des charges des évènements et dossier de partenariat* notamment).

*Ce dossier sera présenté préalablement à la direction et à la communication pour la cohérence globale.

Assemblée Générale 2017

Sur le plan logistique :

Le contrat avec l'hôtelier est en cours de signature. Les demandes de la FFSNW à l'hôtelier ont été acceptées, les conditions financières correspondent au cahier des charges.

Les réservations se feront en direct par les ligues à l'hôtel. L'administration fédérale sera en relation permanente avec la réception afin de tenir à jour un fichier reprenant l'ensemble des présents.

Une communication aux ligues sera faite pour les informer des modalités de réservation.

Une répétition in situ aura lieu début mars afin d'ajuster l'aspect technique de l'Assemblée.

Sur le plan statutaire :

Les documents concernant l'Assemblée Générale élective ont été transmis à la CSOE. Les retours et échanges confirment la conformité de l'ensemble.

Les échéances sont les suivantes :

- Pour rappel : 1^{ère} quinzaine de décembre, envoi de la circulaire d'information aux ligues
- Un deuxième envoi de ce document est prévu le 5 janvier. Il comprend les modalités d'élection, la date limite de dépôt des candidatures.
- Le 18 février 2017 : date limite de dépôt des candidatures
- Le 22 février 2017 : validation des candidatures reçues
- Le 24 février 2017 : envoi de la liste des candidats et de la convocation aux délégués

Il est demandé de mettre en copie les membres du Conseil de tous les envois effectués.

Procédures judiciaires en cours

Médiation : Dossier compétition Roquebrune : la Fédération est en attente des avancements de la médiation entreprise avant de faire le dépôt en consignation de la somme de 5000€. Une fois engagée, la procédure devra aller à son terme.

Il y eu en effet le lancement d'un arbitrage auprès de l'E&A qui s'est transformé en médiation avec suggestion d'un médiateur suisse.

Une première réunion avec le médiateur s'est tenue le 6 décembre afin de peser les préjudices des uns et des autres.

Frais de justice : Dossier FFSNW/FMSN : 2000€ de frais de justice ont été payés.

Licenciement : Le contentieux en cours avec A. Vernier va être réglé très prochainement, la procédure étant arrivée à son terme.

Contentieux : Sur le tremplin, le Président rappelle les faits. La Fédération a des projets qui nécessitent l'utilisation du tremplin donc sa vente n'est pas envisageable. Des solutions seront apportées à M Téret, Président du CN Eguzon.

Championnats du Monde 2017

Deux nouvelles réunions du ComOrg se sont tenues : le 7 octobre et le 23 novembre.

Une réunion s'est tenue le 23 novembre avec l'ensemble des utilisateurs du Parc.

La FFSNW a rencontré la Mairie de Paris : 28 novembre 2016

La FFSNW a rencontré le Ministère en charge des Sports : 25 novembre 2016

Le 9 décembre 2016, dans le cadre du salon Nautic, une annonce officielle du Championnat a été faite en présence notamment de M Karam (Conseil Régional Ile-De-France), D Guillaume (Mairie de Choisy-le-Roi), N Dinner (Présidente du PIDS), D Maseglia (Président du CNOSF), D Guérin (Conseil Départemental du Val-de-Marne), N Bergier (Ville de Paris).

Le Président remercie la présence du partenaire Henriot qui a contribué à une réception haut de gamme.

L'entrain autour des projets lancés par la Fédération fut salué par le Président du CNOSF.

Les rendez-vous à venir sont :

- Une réunion à la préfecture pour les questions de sécurité en début d'année
- Une réunion du ComOrg à la mi-janvier
- Conseil Départemental le 2 janvier 2017

Sur la partie communication, le logo et l'affiche ont été présentés le 9 au soir.

Le Président présente logo et affiche aux administrateurs. Le DTN/DG explique le message qui doit ressortir du logo et de l'affiche.

Il est demandé à ce que le lien du formulaire d'inscription des bénévoles soit renvoyé à tous les administrateurs.

Plus largement sur le plan des compétitions internationales, la question de l'organisation d'un Championnat d'Europe par le club Espace Nautique représenté par Rima CAMBRAY, s'était posée au Conseil d'Administration lors d'une précédente réunion. La décision fut la suivante : la seule compétition internationale de référence sur le territoire français sera le Championnat du Monde. La justification est qu'il a été souhaité de mobiliser l'ensemble des acteurs sur un seul évènement.

A ce jour, la FFSNW est sollicitée par Caroline MIERMONT (SKI NAUTIQUE CLUB DE BORDEAUX) dont le club souhaite se positionner pour l'organisation du Championnat d'Europe + 35 2017 à Baurech du 31 août au 3 septembre 2017.

Le Conseil confirme sa première réponse en réaffirmant que les Championnats du Monde seront la seule compétition internationale de référence en France en 2017.

Candidature d'Alain Amade à la présidence de l'IWWF

A Amade présente sa candidature. Il explique la composition de l'IWWF et son fonctionnement. L'IWWF a un statut anglo-saxon.

On a pu voir récemment le recrutement d'un directeur administratif à l'IWWF.

Des discussions sont engagées pour la réduction du nombre de personnes au sein de « l'Executive Board ».

Sur le plan du respect des cahiers des charges des compétitions internationales, mission de l'IWWF, A Amade souhaite que le Directeur prenne davantage part à ce travail de préparation.

Dans le projet porté, la prise en compte du retour d'expérience des organisateurs de CIR est un point important pour faire avancer ces événements.

Développer et renforcer les liens avec les partenaires internationaux et les différentes agences mondiales est un des objectifs majeurs.

Sur le cahier des charges des mondiaux, la préoccupation majeure réside dans la production d'images dont le format idéal reste à définir : TV ou streaming ? les deux ?

L'escalade et le squash ont fait le choix du streaming.

Alain Amade évoque le congrès avec les charges afférentes qui représente un coût important.

Ses félicitations sont adressées à la FFSNW pour s'engager sur l'organisation d'un mondial compte tenu des exigences du cahier des charges.

Une volonté d'intégration des handis aux championnats du Monde est affichée.

Pour Alain Amade, les disciplines majeures sont le Ski Nautique et ses trois disciplines (slalom, figures et saut), le Wakeboard et le Câble Wake.

On remarque une absence d'autres sports qui organisent des compétitions à cash price. Donc la proposition est la création d'une structure dédiée et dépendante de l'IWWF. Ligue pro au sens de ce qui est organisé en France (LFP, LNR...). Elle organiserait des événements dans le monde entier.

Sur la question du sponsoring des Fédérations : peu de sponsors s'engagent auprès des Fédérations or, sur des événements il y a beaucoup plus d'entrain et de motivation.

On remarque un déclin du Ski Nautique car il y a une absence de véritable développement.

Les ambitions olympiques sur le wake câble sont au cœur du projet porté.

Il est demandé à A Amade quelles sont les ressources de l'IWWF :

Subvention du CIO et cotisations des Fédérations nationales membres plus les droits liés à l'organisation des compétitions.

Une question est posée sur les raisons de sa démission du poste de Président de l'E&A : la raison est due à un problème d'ordre familial notamment lié aux nombreux déplacements. Ce départ aura notamment permis de prendre du recul sur les fédérations et de voir ce qui se passe au niveau mondial.

Les administrateurs se questionnent sur le processus de démission de l'E&A puis la candidature au monde ainsi que sur le soutien attendu de la part de la FFSNW. La cohérence du cheminement pose question, et le risque que la situation se reproduise avec l'impact sur la position et la représentation de la Fédération à l'international.

Les déplacements ne seront pas forcément plus nombreux, A Amade déléguera et sera représenté.

Sur le soutien, A Amade a transmis au Président une demande PAIF/CNOSF afin de pouvoir se déplacer sur différents rendez-vous :

- les CIR
- rencontres des Fédérations étrangères
- rencontres des constructeurs de bateaux

A Amade souhaite s'engager sur 4 ans au moins pour mettre en place un système simple et le « faire tourner ».

Quelle fut la réaction de l'E&A face à la démarche ? : son départ n'a posé aucun souci. L'E&A encourage A Amade à être candidat à la présidence de l'IWWF.

Y-a-t-il des candidatures pour la succession à l'E&A : certaines se profilent : F Butty ?

P Martin : le départ a malgré tout entraîné un trouble même si l'institution fonctionne bien.

Le Président souhaite qu'il y ait un véritable engagement pour une révolution dans le ski et wake afin de maintenir et développer la possibilité d'organiser à moindre coût.

Sur la création d'une ligue pro : A Amade précise qu'il sera impératif que les athlètes soient licenciés des fédérations nationales. L'objectif est de faire entrer des sponsors. Cela permettrait notamment de faire de belles images.

C Genelot quitte le Conseil d'Administration, le quorum est maintenu, le Conseil peut valablement poursuivre ses travaux.

Une question est posée sur le budget que la candidature représente : 20K€ environ.

Une question est posée sur le ressenti des autres fédérations : on constate un soutien majoritaire au niveau Européen mais le soutien au niveau mondial reste à déterminer.

Le PAIF 2015 global : accompagnement des juges à l'international ; accompagnement de la représentation à l'international ; soutien aux candidatures ; stratégie internationale de la FFSNW est de 11 000€.

Il est procédé au vote sur le soutien de la FFSNW à la candidature d'A Amade. Ce vote a lieu à bulletin secret.

Nombre de votants : 16

Pour : 11

Contre : 5

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration est favorable au soutien de la candidature d'Alain Amade à la présidence de l'IWWF.

Projet fédéral et objectifs partagés 2017/2020

- Plan de développement :

« 40 000 licenciés au cœur d'une famille de 250 000 pratiquants moteur d'une équipe de France performante sur la route de l'olympisme. »

- Stratégie fédérale de formation

A Amade souligne l'inadéquation des BPJEPS et le déficit d'encadrement au sein des clubs.

Le DTN confirme que c'est également le constat effectué par la Fédération sur ce sujet. C'est pour cela que la FFSNW s'est inscrite dans une démarche de réforme des BP.

Deux études ont été menées et ont notamment servi à l'élaboration du plan de développement.

1- Etude sur les raisons de la pratique sportive (2012) : composante de la définition des orientations stratégiques du plan de développement

Les motifs de pratique qui ressortent sont le jeu, la santé, la nature, la performance, les sensations, l'esthétique. Ces différentes motivations sont croisées avec des critères d'âge : - 12 jusqu'au retraité en passant par lycéens, étudiant jeunes, actifs et famille.

2- Etude sur le nombre de pratiquants : 680 000 français déclare avoir pratiqué le Ski Nautique lors des 12 derniers mois.

Fréquence des séances :

40% -5 séances/an

20% 6 à 12 séances/an

17% 13 à 36 séances/an

23% +37 séances/an

Répartition par sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, type de pratique :

60%hommes et 40%femmes

60%de 15 – 24 ans

74% de CSP+

70% de pratique en groupe

Moment de la pratique :

40% pendant les vacances

20% régulier

40% intermittent

Pourquoi un plan de développement ?

Une feuille de route partagée et consultable pour rassembler et mener la famille fédérale vers le succès.

Le plan de développement se décline comme suit :

4 leviers :

- Formation (stratégie fédérale de formations, Institut national de formation, réseaux formateurs...)
 - o 4 cibles : Encadrants/Officiels/Dirigeants/Sportifs
 - o Professionnalisation et renforcement qualitatif des activités pour un rayonnement local et international
 - o Catalogue de formations
- L'Animation des Territoires (action directe des organes déconcentrés et intervention de la Fédération auprès de ceux-ci pour contribuer à leur structuration, leur performance et leur offrir des outils clé en main)
 - o Des organes déconcentrés aux missions claires au service de leurs actions
 - o Un double accompagnement : convention pluriannuelle et conventionnement
 - o Un renforcement des services aux membres
 - o Une sensibilisation aux problématiques extra-sportives incontournables dans la mise en œuvre des actions
- La Structuration Fédérale (accompagner les clubs dans la définition de leur projet, la déclinaison du projet fédéral et leur mettre à disposition des services qui vont contribuer à leur développement sportif et économique. Le club est le premier lieu de vie et de distribution du Ski Nautique Wakeboard.
 - o Une accessibilité de tous aux activités
 - o Une augmentation des ressources des clubs (humaines et financières)
 - o Un accompagnement national et régional
- Centres de Profits Fédéraux (Centre technique fédéral, franchises fédérale, évènementiel fédéral : tournée des 4 salons – Nautic de Paris, Grand Pavois, Cannes, Maires de France – et tournée des plages – Baby-Ski et téléskis)
 - o Des outils d'innovation au service des disciplines
 - o Des dispositifs de promotion et de développement de la visibilité des activités
 - o La création de ressources propres

Qui interviennent dans :

3 secteurs :

- La « Glisse Bateau »
- La « Glisse Câble »
- Le « Sport de Haut-Niveau »

Reposant sur :

4 piliers :

- Le « Sport Style de Vie »
- Le « Sport Santé / Loisir »
- Le « Sport Jeunesse »
- Les réseaux de Formateurs et d'Entraîneurs

Lexique

Leviers : missions, outil et moyens d'action agissant sur les piliers pour soutenir ou faire croître le développement

Secteurs : univers de pratiques défini par sa propre culture et son public cible

Piliers : composante des secteurs

Famille fédérale : l'ensemble des acteurs, univers, cultures et pratiquants

Cibles : personnes physiques ou morales que la Fédération souhaite atteindre

Soumission au vote des points suivants :

- Le Conseil d'Administration est-il en phase avec la création de l'institut de formation : oui avec une abstention.
- Le Conseil d'Administration est-il favorable à ce que l'institut de formation soit gérée en interne à la Fédération : validé à l'unanimité

Questions diverses

- Le contrat d'assurance avec la SATEC (courtier en assurance) sur la base de la proposition validée le 15 octobre a été signé.
- Le dossier d'agrément Service Civique a été déposé. La FFSNW et ses organes déconcentrés pourront en bénéficier. Une information aux ligues sera faite très prochainement.
- Les premières rencontres des dirigeants de clubs se sont déroulées le 3 décembre avec succès. Une trentaine de personnes étaient présentes.
- Le congrès national des téléskis s'est tenu au salon nautique le 8 décembre, une soixantaine de personnes présentes
- La convention de partenariat avec l'agglomération montargeoise a été signée. Le travail d'accompagnement se poursuivra dès le mois de janvier 2017 avec la production d'un cahier des charges.
- De nombreux contacts en vue de partenariats ont été pris en marge du salon nautique.
- Imposer la prise de licence sur les forfaits saison des TÉLÉSKIS agréés ?

Cela paraît difficile à imposer en dehors d'une convention spécifique.

- Obligation de licence sur les 2.0 : limiter à 1 obligation ?

Cela fera l'objet d'une proposition à la prochaine réunion (février), les administrateurs seront amenés à le voter.

- Prix de l'agrément pour les 2.0 ? % du chiffre d'affaire ?

Il n'est pas envisageable de mettre en place un tarif spécifique pour les affiliations et agréments qui correspondent au droit d'être membre.

Clôture de la réunion par le Président à 17h.

Les administrateurs qui le souhaitent sont invités à se rendre sur le salon nautique.

La prochaine réunion aura lieu le 11 février sous réserve de la clôture. Le siège reviendra vers tous les administrateurs pour la confirmation de la date.